

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Ingouville légalement convoqués en date du 27 août, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, maire.

Étaient présents : BLONDEL Marie-Thérèse, DELAFOSSE Joëlle, DUPIN Philippe, JOUETTE Lucie, LUYPAERT Franck

Étaient absents : DAVID Benoît, HINFRAY Morgane, OMER Laure, OUIN Christian, RIDEL Hugues

Secrétaire de séance : DELAFOSSE Joëlle

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers pour ajouter une délibération concernant une décision modificative budgétaire à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de cette délibération.

Délibération 29/2026

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT - ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de renouvellement du contrat d'illuminations de Noël de la commune avec l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR.

Ce contrat, serait conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement du contrat d'illuminations de Noël avec l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR pour un montant annuel de 6 026 € HT, soit 7 231,20 € TTC,

Délibération 30/2026

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire souhaite procéder à une décision modificative budgétaire afin d'abonder financièrement l'opération « 107 – Aménagement locaux Mairie » en investissement de 15 000 € par prélèvement sur l'article 231 « dépenses d'investissement non affectées ».

Cette décision modificative permettrait de disposer des crédits nécessaires pour l'achat de deux armoires ignifuges pour protection incendie des documents administratifs archivés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

Délibération 31/2026

OBJET : ACQUISITION DE DEUX ARMOIRES IGNIFUGES POUR LA PROTECTION DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'améliorer les conditions de protection et de conservation de nos archives communales, notamment des registres et documents historiques et anciens conservés en mairie.

Dans ce cadre, la commune envisage l'acquisition de deux armoires ignifuges, l'une en mairie pour entreposer les registres d'état civil notamment et l'autre dans le local d'archivage communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'armoires ignifuges destinées à la protection et à la conservation des archives communales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions,

OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous devons établir dans les meilleurs délais, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document permettant à la commune de s'organiser face à un événement majeur ou à une situation de crise. Il définit notamment l'organisation communale, les modalités d'alerte et d'information de la population permettant d'assurer la protection des habitants.

Monsieur le Maire souligne l'importance d'engager rapidement l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde pour être en mesure d'assurer la sécurité de la population.

OBJET : POINT SUR LE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL » (PLUi) ET LE « PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES » (PADD)

Monsieur le Maire souhaite souligner l'importance des procédures d'urbanisme qui seront élaborées à l'échelle intercommunale dans le prochain PLUi.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme établi à l'échelle de plusieurs communes. Il permet de définir les règles générales d'utilisation des sols et d'aménagement du territoire pour les zones constructibles, agricoles et naturelles.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue l'un des éléments essentiels du PLUi. Il définit les grandes orientations et les objectifs du territoire pour les années à venir en matière d'habitat, de développement économique, de préservation des espaces naturels et agricoles.

La commune doit préciser ses perspectives d'évolution, notamment en matière d'habitat et de préservation des espaces agricoles et naturels.

Délibération 32/2026

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE DE RÉDACTEUR

(Annule et remplace la délibération 28/2026 du 18 juin 2026)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : secrétariat de la mairie d'Ingouville.

A cette fin, il demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel pour assurer ces fonctions de Secrétaire Général de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- De créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B, ouvert aux grades de rédacteur territorial, de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- D'autoriser le recrutement pour un emploi permanent d'un agent contractuel, au grade de rédacteur territorial, catégorie B, échelon 7, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 22/35^{ème} pour une durée maximale de 3 ans, avec reconduction possible par décision expresse dans la limite de 6 ans.

SUBVENTIONS SOLLICITÉES

- Délibération 33/2026

OBJET : SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var, ont durement frappé de nombreux territoires et ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes,

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence avec la Protection Civile,

Considérant que cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité),

Considérant que la commune d'Ingouville souhaite participer à cet élan de solidarité nationale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** un don d'un montant de 1 500 € au profit de la Protection Civile.

- Délibération 33/2026

OBJET : SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE POMAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Pomas a été touchée le lundi 24 août dernier par une tornade ayant occasionné d'importants dommages, notamment sur des équipements et bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer à la commune de Pomas une subvention de solidarité d'un montant de 1 500 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux RD 105 « fonds du Bourg » -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une écluse routière sur la RD 105 pour protéger l'accotement très étroit à cet endroit.

Éclairage Mairie – Mise en conformité.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les petits globes lumineux devant la mairie sont hors normes et devront être changés. La commune sollicitera le SDE76 afin d'étudier leur remplacement

Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement de la population sera réalisé en janvier-février 2027

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

Le Maire

Jean-Claude DUBOC